



LETTRE D'INFORMATION Février – Mars 2020

Mesdames, Messieurs,
Chères et chers Membres de l'APEGE,

*Un courrier chargé avant l'Assemblée extraordinaire et l'Assemblée générale ordinaire annuelle.
Entre-temps, je vous en souhaite bonne lecture et vous adresse mes très cordiales salutations.*

Georgette PUGIN, Présidente de l'APEGE

Le Comité et les délégués de l'APEGE, soit 30 membres qui vous représentent auprès de la Caisse de prévoyance, suivent de près la suite donnée à la loi 12228, votée le 19 mai 2019, et restent mobilisés, entre autres, sur les 3 dossiers qui ont fait l'objet d'échange de courriels avec plusieurs pensionnés.

>> La Loi 12228 est entrée en vigueur

Les modifications de la Loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Elles sont mises en évidence dans les parties surlignées en jaune de ce document figurant sur le site de la CPEG sous l'onglet Portrait « Loi et règlements ».

Il y a du chemin à parcourir, et des obstacles à franchir, pour une mise en œuvre satisfaisante.

>> Indexation des pensions

Sous la rubrique « Actualité » en page d'accueil du site de la CPEG, le Comité de la CPEG annonce, le 4 février, la **non-indexation** des pensions.

En application de l'article 64, alinéa 2 du Règlement général de la CPEG, le Comité de la CPEG a décidé, dans sa séance du 16 janvier 2020, de ne pas indexer les pensions en 2020. Ce faisant, il a en particulier pris en compte l'absence d'inflation durant la période d'octobre 2018 à octobre 2019 (- 0,1%). Si, au 31 décembre 2019, la performance estimée de la Caisse s'établit à environ 11%, le taux de couverture de la Caisse, lui, ne s'élevait qu'à 53,6% à fin novembre 2019 (alors qu'il aurait dû atteindre un taux de couverture de 60% d'ici au 1^{er} janvier 2020). Ce n'est que courant 2020 que la situation financière de la Caisse s'améliorera avec l'apport d'actifs prévu par la loi 12228.

> Pour en savoir davantage sur les chiffres clés de la CPEG et les tableaux de bord (Historique des performances), consultez le site de la CPEG www.cpeg.ch sous l'onglet « Portrait ».

Un rendez-vous pris, le 10 janvier, avec Monsieur Decor, a permis à la délégation (la présidente et les 2 vice-présidents) de revenir sur l'indexation des « petites » retraites, en étudiant la possibilité d'accorder le versement occasionnel d'une 13^e rente – Cette proposition a été transmise par le directeur général au Comité de la CPEG qui l'étudiera lors de la réunion annuelle de janvier 2021 au cours de laquelle se décide ou non l'indexation. Cet entretien a permis aussi de remettre en discussion la décision prise de baisser à nouveau le taux technique, avec le regret de voir privilégier une vision à court terme.

>> Adaptation des prestations pour les assurés concernés par l'annuité 2016

L'administration de la CPEG doit retraiter individuellement 37'000 dossiers pour le versement de l'annuité rétroactive. Compte tenu de cet énorme volume de travail, les délais de traitement selon la situation (3 cas de figures) sont échelonnés :

1. Pour les membres salariés, les montants des prestations devaient être **corrigés pour le 31.12.2019**.
2. Pour les membres qui sont devenus bénéficiaires de pension entre le 23.04.2016 (date de l'arrêté) et le 30.11.2019, la Caisse doit recalculer la rente (de retraite ou d'invalidité). Le calcul de complément de rente sera effectué **durant le 1^{er} semestre 2020**.
3. Pour les membres qui ont démissionné dans cet intervalle, le montant de l'augmentation de la prestation de sortie sera calculé **durant le 2^e semestre 2020**.

> Pour davantage de précisions, consultez le site de la CPEG sous l'onglet « Assurance » Annuité 2016. Cliquez sur 1, 2 ou 3 selon votre situation !

>> Modification des conditions d'octroi du calcul des pensions d'enfants de retraités

Une lettre a été adressée, début octobre 2019, auprès de Monsieur Decor, Directeur général de la CPEG, à propos de la diminution des pensions d'enfants de retraités - entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2020 – afin d'obtenir des informations, sous forme de tableau, pour avoir une représentation plus précise sur la situation effective du nombre de retraités concernés, du nombre d'enfants bénéficiant d'une pension, de la

répartition entre hommes et femmes, du montant total des pensions traitées et de la répartition des bénéficiaires selon les critères donnés : nombre d'années de cotisations et rente annuelle perçue par les bénéficiaires. Cette demande avait reçu l'accord de principe de la CPEG, mais restait sans réponse.

Au cours de l'entretien du 10 janvier (mentionné en page 1) , nous avons eu la promesse que les réponses sollicitées sur les pensions d'enfants de retraités seraient apportées d'ici la fin du premier trimestre. Ce retard étant dû au surcroît de travail que génère, pour le personnel administratif, l'adaptation des prestations pour les assurés concernés par l'annuité 2016.

>> Site Internet de l'APEGE www.apege.ch

- Visitez régulièrement le site Internet pour partager l'actualité de l'APEGE !
 - Vous pouvez, entre autres, commander en ligne les billets pour des spectacles, des concerts, des excursions ou encore des cafés-conférences à des prix très avantageux. La commande par courrier postal reste cependant toujours possible. Sur « Google » et bien d'autres moteurs de recherche, il suffit de taper « APEGE » pour accéder à notre site.

>> Activités « Culture et loisirs »

Excursions

Pour la 3^e année, le groupe « Culture et loisirs » de l'APEGE va organiser pendant le premier semestre 2020 plusieurs activités, à savoir une excursion printanière à Pérouges et Lyon, et une excursion « botanico-culturelle » à Champex suivie de la visite du musée Gianadda à Martigny.

Le Comité de l'APEGE a décidé de reconduire la possibilité, pour chaque membre de l'Association, d'inviter une personne de son choix. Plusieurs membres nous ont témoigné que ce geste a été particulièrement apprécié, leurs proches n'étant souvent pas membres de notre Association. Vous trouvez l'ensemble des informations et les modalités d'inscription dans les documents inclus dans cet envoi. Veuillez noter que les places sont très limitées et nous n'avons pas la possibilité d'augmenter le nombre d'inscriptions.

Cafés-conférences

Cette année encore nous continuons à organiser des cafés-conférences dans la petite salle du café de la Taverne de la Madeleine. La première conférence/lecture de cette année sera donnée par la jeune écrivaine genevoise **Aude Seigne** qui nous présentera son livre « *Une toile large comme le monde* » paru aux éditions Zoé. L'existence des « millénials » aux quatre coins de la planète oscille entre fascination ou familiarité, dépendance ou dégoût par rapport au web. La deuxième conférence sera donnée par le valaisan **Jérôme Meizoz**, critique littéraire et professeur de littérature française à l'Université de Lausanne. Il nous fera découvrir son livre intitulé « *Absolument modernes !* » paru également aux éditions Zoé. Il s'agit de la chronique caustique et navrée de la modernité suisse des années 1970 et 1980 : le pari sur la croissance illimitée, le culte du marché et de la technique. Là encore, il faut absolument et obligatoirement **s'inscrire** pour ces manifestations, même si elles sont gratuites. Vous trouverez les détails dans la documentation jointe au courrier groupé.

Nous rappelons une fois de plus aux membres qui ne possèdent pas de connexion Internet et qui souhaitent s'inscrire par Internet pour une manifestation, qu'ils peuvent le faire en se rendant à Cité Seniors (Rue de Lausanne) ou à la Bibliothèque municipale de la Cité (Place des Trois-Perdrix).

La rubrique « Avantages Membres » est en évolution : nous avons l'intention d'augmenter l'offre. Pour accéder à cette rubrique du site vous devez utiliser le mot de passe : avantagesapege2018 (en lettres minuscules). Pour 2020, les membres ont à nouveau la possibilité de souscrire pour une carte « Assiette genevoise » à un prix très avantageux.

Le groupe « Culture et loisirs » de l'APEGE renouvelle son appel à volontaires prêts à donner un peu de temps pour l'organisation des manifestations. Si vous êtes intéressés, veuillez vous adresser par email à « cafeconf@apege.ch ».

>> Remerciements de l'APEGE à la Ville de Genève

L'APEGE tient, cette année encore, à remercier la Ville de Genève qui développe plusieurs actions pour faciliter l'accès des seniors à la vie culturelle de la cité, en collaboration avec les associations et services concernés.

Rappelons que l'APEGE fait partie des 7 groupements de seniors partenaires, dont AVIVO, CSP (secteur Bel Âge), FEGEMS, FGCAS, Mouvement des Aînés, UNI 3, auxquels il faut ajouter les aînés bénéficiaires des prestations du Service social.

Billets à prix réduit pour les Cinémas du Grütli, le Cinéma des Aînés, les théâtres partenaires (séances publiques et spectacles en matinée), les concerts du dimanche au Victoria Hall, etc.

> Pour en savoir davantage sur les offres existantes, consultez le site de la Ville de Genève www.geneve.ch sous « Accès des seniors à la vie culturelle genevoise ».